

MASTER EN DROIT PRIVÉ

**Langue principale d'enseignement :**

Français  Anglais  Arabe

**Campus où le programme est proposé :** CSS

**OBJECTIFS**

---

- Préparer aux carrières de l'enseignement et de la recherche en droit privé
- Offrir aux futurs praticiens une assise théorique solide utile dans les différentes professions juridiques.

**COMPÉTENCES**

---

- Approfondir le raisonnement juridique, la méthodologie de la recherche et la réflexion critique sur les problématiques de droit privé
- Préparer les candidats à la thèse de doctorat.

**CONDITIONS D'ADMISSION**

---

Les candidats doivent justifier de la Licence libanaise en droit obtenue à la Faculté, ou d'un diplôme jugé équivalent par la Commission des équivalences de l'USJ, et par celle du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur pour les diplômés étrangers.

Les candidats sont sélectionnés sur la base de leur dossier universitaire et, le cas échéant, d'un entretien avec le responsable du master et d'une épreuve écrite de réflexion juridique.

**EXIGENCES DU PROGRAMME**

---

L'obtention du Master en droit exige de valider 120 crédits, 60 crédits étant acquis au titre de la quatrième année de Licence en droit ou équivalent (Master 1).

**UE obligatoires fondamentales (24 crédits)**

Théorie générale des obligations et des contrats (8 Cr.). Droit international privé (8 Cr.). Droit commercial (8 Cr.). Mémoire de recherche (20 Cr.)

**UE optionnelles fermées (16 crédits)**

Arbitrage commercial international (optionnelle fermée) (4 Cr.). Droit de la propriété intellectuelle (optionnelle fermée) (4 Cr.). Droit bancaire et des marchés financiers (optionnelle fermée) (4 Cr.). Droit international économique (optionnelle fermée) (4 Cr.). Droit pénal des affaires (optionnelle fermée) (4 Cr.).

**\*Les étudiants doivent s'inscrire à 4 UE optionnelles fermées sur deux semestres.**

**Mémoire obligatoire (20 crédits)**

## PLAN D'ÉTUDES PROPOSÉ

### Semestre 1

Code	Intitulé de l'UE	Crédits
013TGO CM1	Théorie générale des obligations et des contrats	8
013DIP CM1	Droit international privé	8
013DRT CONTR 013DBM FM1 013DPU EM1 013DPA FM2	(Choix de 3 UE parmi les 4 proposées) Droit de la propriété intellectuelle (optionnelle fermée) (4 Cr.) Droit bancaire et des marchés financiers (optionnelle fermée) (4 Cr.) Droit international économique (optionnelle fermée) (4 Cr.) Droit pénal des affaires (optionnelle fermée) (4 Cr.)	12
	<b>Total</b>	<b>28</b>

### Semestre 2

Code	Intitulé de l'UE	Crédits
013DCOMM1	Droit commercial	8
013AIM TM2 013DFPR M2 013DCOIM2	(Choix d'une UE parmi les 3 proposées) Arbitrage commercial international (optionnelle fermée) (4 Cr.) Droits fondamentaux du procès (optionnelle fermée) (4 Cr.) Droit du commerce international (optionnelle fermée) (4 Cr.)	4
013MEMOM2	Mémoire de recherche	20
	<b>Total</b>	<b>32</b>

## DESCRIPTIFS DES UE

<b>013TGO CM1</b>	<b>Théorie générale des obligations et des contrats</b>	<b>8 Cr.</b>
-------------------	---	--------------

#### 1- Le contrat

- b) Regards croisés du COC et de la réforme du droit français
- b) Le principe de la liberté contractuelle
- c) Le renouvellement de la théorie des vices du consentement

#### 2- La responsabilité délictuelle

- Régimes spéciaux de responsabilité : responsabilité environnementale, responsabilité médicale
- Analyse approfondie de la directive 85/374/CEE du 25 juillet 1985 sur la responsabilité du fait des produits défectueux, qui déclare le producteur responsable de plein droit du dommage causé par un défaut d'un produit qu'il a fabriqué, prochaine modification par l'Union européenne.

<b>013DCOMM1</b>	<b>Droit commercial</b>	<b>8 Cr.</b>
------------------	-------------------------	--------------

#### 1- Droit des sociétés

##### a) Cours : Les garanties souscrites par les sociétés

Le cours vise à appréhender toutes les dimensions des « garanties souscrites par les sociétés » en droit français tout en adoptant, çà et là, une analyse comparatiste. Au fond, l'une des spécificités de la matière tient à la cohabitation de prescriptions légales avec des règles prétorienne établies par la Cour de cassation, lesquelles connaissent des évolutions significatives. Au-delà de la compréhension de mécanismes complexes, le cours invite à porter un regard critique sur les différentes solutions retenues tant en droit qu'en opportunité. Il permet aussi de discuter des concepts structurants tels que l'objet social et l'intérêt social et de les mettre en perspective.

##### b) Séminaires : Le droit libanais des sociétés

- La réforme libanaise du droit des sociétés anonymes introduite en 2019, avec un approfondissement de l'aspect théorique des nouvelles dispositions
- La fiducie appliquée aux actions des sociétés anonymes

- L'opération « coup d'accordéon » et les problèmes qu'elle pose principalement au regard des droits des minoritaires »

## 2- Effets de commerce

Séminaires : Les parties au paiement de l'effet de commerce.

<b>013DIPCM1</b>	<b>Droit international privé</b>	<b>8 Cr.</b>
------------------	----------------------------------	--------------

### 1- La crise des conflits de lois

Cet enseignement porte sur l'état actuel des méthodes de résolution des conflits de lois à travers la thématique, récurrente en droit international privé, de la « crise » des conflits de lois.

Il part du constat, avéré depuis longtemps, que la méthode de la règle de conflit bilatérale classique dite savignienne connaît une érosion initiée par l'école réaliste américaine qui en a fait une critique systématique. Cette critique constructive a conduit à une profonde mutation méthodologique qui a affecté aussi bien le mécanisme que la fonction de la règle de conflit.

Les séminaires explorent les ressorts théoriques de cette critique aux Etats-Unis, jusqu'au 3<sup>e</sup> Restatement des conflits de lois, en approfondissant la tension permanente en droit international privé entre prévisibilité et flexibilité, la remise en cause de la méthode de la règle de conflit, les alternatives techniques proposées par les réalistes américains ainsi que les techniques d'assouplissement proposées en Europe. Ils comportent également des études de cas mettant en œuvre les outils méthodologiques alternatifs sécrétés par cette crise (clause d'exception, règle de conflit à coloration matérielle), en alternant cours et exposés oraux en équipes sur des sujets relatifs à ces thématiques.

### 2- L'influence des droits fondamentaux en droit international privé

Le cours s'attache à l'évolution du droit international privé sous l'effet du phénomène, que l'on peut observer depuis près d'une décennie en Europe, du développement des droits fondamentaux. Le thème est traité de manière à y inclure la compétence juridictionnelle (for de nécessité, compétence civile universelle), le conflit de lois et l'effet des jugements. L'étude de ce phénomène se propose également d'en déceler les avatars en droit international privé libanais.

<b>013DCOIM2</b>	<b>Droit du commerce international (optionnelle fermée)</b>	<b>4 Cr.</b>
------------------	---	--------------

### 1- L'agence commerciale internationale en droit libanais

### 2- Les dépôts étrangers dans les banques libanaises : questions de droit international

### 3- La responsabilité extracontractuelle en droit international : aspects contemporains

### 4- Les dettes extérieures privées de l'État

### 5- Le projet français de modernisation du rattachement des sociétés (Haut Comité juridique de la place financière de Paris, 2022) : articles 1837 ; 1837-1 et 1837-2 du Code civil.

### 6- La coordination des points de vue étatiques en matière d'insolvabilité internationale (compétence judiciaire, droit applicable, règles matérielles et procédurales).

<b>013AIMTM2</b>	<b>Arbitrage commercial international (optionnelle fermée)</b>	<b>4 Cr.</b>
------------------	--	--------------

### 1- Les principales règles qui régissent le droit de l'arbitrage international

Cet enseignement porte essentiellement sur les règles de droit de l'arbitrage international applicables au Liban, dans une perspective comparatiste avec le droit interne libanais, le droit français et la loi-type de la CNUDCI.

- Introduction générale. Définition de l'arbitrage et délimitation par rapport aux branches voisines (médiation, conciliation, transaction, expertise, fatwa). Définition de l'arbitrage international. Avantages et inconvénients de l'arbitrage. Situation du droit de l'arbitrage libanais international dans son contexte arabe et mondial (principalement CNUDCI).

- Le plan du cours est chronologique : convention d'arbitrage, constitution du tribunal arbitral et règles d'assistance, procédure arbitrale, droit applicable au fond ; sentence arbitrale, phase post-arbitrale.

### 2- Approfondissement théorique de certaines thématiques et mise en perspective pratique des règles de l'arbitrage international

Cet enseignement est concentré sur les deux axes suivants :

- Le premier consiste en un approfondissement théorique de certains thèmes (autonomie de la clause compromissoire, importance du siège, spécificité de l'arbitrage institutionnel, pouvoirs de l'arbitre, notion de sentence, équilibre dans le contrôle des sentences, etc.).

- Le deuxième est une mise en perspective pratique des règles de l'arbitrage international. Il s'agira de raisonner sur la pratique de l'arbitrage international, telle qu'elle existe au-delà des différences de droit applicable à la procédure comme au fond (rédaction de la clause compromissoire, conduite de l'instance, stratégies procédurales, etc.).

**013DRTCONTR      Droit de la propriété intellectuelle (optionnelle fermée)      4 Cr.**

- 1- Introduction : *summa divisio* des droits intellectuels (droit de la propriété littéraire et artistique et droit de la propriété industrielle), traits actuels du droit de la propriété intellectuelle (ascension, crise, limites, dimension économique et sociétale) ; fondements du droit de la propriété intellectuelle (conception personnaliste continentale et conception anglo-saxonne du copyright).
- 2- Les nouvelles technologies et le droit de la propriété intellectuelle : influenceurs, métaverses, NFT, plateformes, streaming et cryptomonnaies.
- 3- Exposé et débat : l'utilisation de l'intelligence artificielle. Dimension juridique (droit d'auteur), pédagogique et éthique.
- 4- L'œuvre de l'esprit. Critères et conditions de qualification à partir de l'étude et du commentaire d'arrêts sur la question (création, évolution de la notion d'originalité et matérialisation).
- 5- Pandémie, vaccins, brevets d'invention et médicaments et leurs effets sur les droits de propriété intellectuelle (licence d'office et licence obligatoire).
- 6- La titularité des œuvres de l'esprit. Etude et commentaire de l'arrêt Van Cleef & Arpels et de l'arrêt SFDA de 2012 (revirement).
- 7- Exposé : La photographie et le droit d'auteur. Droit du sujet à l'image en tant que droit de la personnalité et droit du photographe sur son cliché en tant que droit d'auteur : conciliation des intérêts divergents.
- 8- Le parfum et la problématique de sa protection par le droit d'auteur. Les œuvres gustatives et le droit d'auteur. Étude et commentaire de l'arrêt Lancôme. Problématique de la protection des œuvres non traditionnelles par le droit d'auteur.

**013DPAFM2      Droit pénal des affaires (optionnelle fermée)      4 Cr.**

Après une présentation de la matière et des principales infractions relatives au droit pénal des affaires, ce cours consiste à faire une analyse comparée des éléments de l'infraction de blanchiment d'argent et des infractions de corruption (Code pénal, Loi n°175/2020 de lutte contre la corruption dans le secteur public, Loi n°244/2021 sur les marchés publics, etc.). Il traite enfin des règles de poursuite concernant ces infractions. Pour chaque séance, les étudiants préparent et présentent des synthèses ou des commentaires d'arrêts issus de la jurisprudence libanaise et française.

**013DBMFM1      Droit bancaire et des marchés financiers (optionnelle fermée)      4 Cr.**

- I- Droit bancaire  
Les séminaires portent sur l'étude des prêts syndiqués, notamment sous l'angle de :
- L'examen de la pratique contractuelle des pools bancaires
  - La recherche des qualifications juridiques adaptées à chaque variété de pool.
- II- Droit des marchés financiers
- Contrats des marchés financiers
  - Autorité des marchés financiers.

**013DFPRM2      Droits fondamentaux du procès (optionnelle fermée)      4 Cr.**

Ce séminaire explore avec les étudiants les différentes dimensions du procès équitable dans leurs expressions textuelles, jurisprudentielles et pratiques, aussi bien internationales que libanaises. Cette exploration s'attarde d'abord sur les liens entre le développement de ces droits fondamentaux du procès et celui de l'État de droit comme modèle de référence depuis la seconde guerre mondiale, avant de s'arrêter sur chacun des aspects principaux du procès équitable. Ainsi sont étudiés le droit à un juge et ses limites, le droit à un juge indépendant et impartial, le droit à un procès public et à un jugement effectif dans un délai raisonnable, les droits de la défense et d'autres garanties institutionnelles et procédurales qui doivent permettre au justiciable d'avoir accès à une bonne justice.



Le séminaire encourage dans chaque séance une démarche critique de la part des étudiants, aussi bien sur le plan normatif général (la procéduralisation de la démocratie et des garanties de l'État de droit est-elle toujours une bonne chose ?) que politique libanais, lorsque ces garanties sont neutralisées ou même subverties par les acteurs politiques et judiciaires (par exemple lorsque l'indépendance institutionnelle du CSM peut devenir une menace pour l'indépendance personnelle des juges, ou lorsque le droit à un juge impartial devient un moyen d'échapper à la justice, ou lorsque le droit à un juge aboutit à une judiciarisation des rapports sociaux, etc.). À l'issue du séminaire, les étudiants doivent ainsi être familiers avec ces droits fondamentaux du procès, leurs fondements et leurs implications, tout en poussant leur réflexion au-delà de l'horizon procédural dans lequel certains développements récents de la doctrine et de la jurisprudence pourraient enfermer le procès équitable.

**013DPUEM1**

**Droit international économique (optionnelle fermée)**

**4 Cr.**

Dans un premier temps, le cours aborde les fondamentaux du droit international économique (notion, histoire et actualité) afin de fournir aux étudiants un cadre d'analyse et une vision d'ensemble de la discipline. Sont ensuite présentées les trois branches principales de ce droit : 1) Droit international monétaire et financier et ses institutions principales : le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ; 2) Droit international du commerce : l'Organisation mondiale du commerce, sa structure et ses accords ; les grands accords régionaux ; 3) Droit international des investissements : droit matériel et règlement des différends.

Une attention particulière est accordée aux développements récents qui affectent la discipline (remise en cause du multilatéralisme, tensions commerciales et crises économiques). À la fin du cours, l'étudiant aura acquis une compréhension globale des mécanismes juridiques liés aux relations économiques internationales et saura les analyser au regard de leurs récentes évolutions.

